

OMPI



WIPO/GRTKF/IC/15/6
ORIGINAL : anglais
DATE : 11 décembre 2009

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Quinzième session
Genève, 7 – 11 décembre 2009

**PROPOSITION DU GROUPE B ET DU GROUPE DES PAYS D'EUROPE CENTRALE
ET DES ÉTATS BALTES CONCERNANT LES GROUPES DE TRAVAIL
INTERSESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL**

Document établi par le Secrétariat

1. Le 11 décembre 2009, la délégation de la Suisse a soumis, au nom du groupe B et du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, un document intitulé "Proposition du groupe B et du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes concernant les groupes de travail intersessions du Comité intergouvernemental de l'OMPI" et demandé qu'il soit diffusé en tant que document de travail pour la quinzième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.

2. *Cette proposition est reproduite dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

PROPOSITION DU GROUPE B ET DU GROUPE DES PAYS D'EUROPE CENTRALE
ET DES ÉTATS BALTES CONCERNANT LES GROUPE DE TRAVAIL
INTERSESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE L'OMPI

Ayant à l'esprit la décision prise par l'Assemblée générale à sa session de septembre 2009,

Conscients de la nécessité de prévoir des travaux intersessions comme l'a souligné l'IGC à sa douzième session, et compte tenu du mandat visant à permettre à l'Assemblée générale de décider en 2011 de la convocation d'une conférence diplomatique,

Conscients également que le groupe de travail intersessions est un espace technique et non un organe de négociation ou de décision,

Le groupe B et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes proposent les trois (3) groupes de travail intersessions ci-après :

Les trois groupes de travail intersessions traiteront sur un pied d'égalité les expressions culturelles traditionnelles, les savoirs traditionnels et les ressources génétiques, sans préjuger des travaux menés dans d'autres instances internationales.

Le premier groupe de travail intersessions se réunira en février/mars 2010 et se concentrera sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques et élaborera une série d'options concernant

- les définitions et
- les objectifs de la protection.

Les deuxième et troisième groupes de travail intersessions examineront d'autres questions ou aspects relatifs aux expressions culturelles traditionnelles, aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques recensées par l'IGC au cours de ses délibérations.

Composition :

- La composition des groupes de travail intersessions est guidée par les principes d'efficacité, de transparence et de représentation sans exclusion. L'IGC peut réexaminer au besoin la structure des groupes de travail intersessions compte tenu de ces principes.

- Chaque groupe de travail intersessions est composé d'experts techniques désignés par les États membres.
- Chaque État membre peut désigner [1, 2 ...] experts technique[s] dans chaque domaine, à savoir les expressions culturelles traditionnelles, les savoirs traditionnels et les ressources génétiques.
- Les représentants des communautés autochtones et locales et des autres observateurs accrédités auprès de l'IGC sont invités à assister aux réunions des groupes de travail intersessions en qualité d'observateurs.
- La participation des représentants des pays en développement et des PMA est financée par l'OMPI conformément à la formule généralement utilisée pour l'IGC.
- Le financement de la participation des représentants des communautés autochtones et locales peut être décidé par le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI.

Méthodes de travail :

- Les groupes de travail intersessions procèdent à des analyses juridiques et techniques en élaborant, le cas échéant, des options et des scénarios pour examen par le comité. Chaque groupe de travail intersessions rend compte à l'IGC des résultats de ses travaux, en veillant à mettre en évidence les domaines dans lesquels les experts techniques sont en accord ou en désaccord.
- Le président des trois groupes de travail intersessions est choisi par le président de l'IGC en concertation avec les coordonnateurs régionaux parmi les membres de l'IGC possédant les compétences techniques requises.
- Compte tenu du principe d'efficacité, le président peut prolonger la durée des séances chaque jour, selon que de besoin, pour optimiser les travaux des groupes de travail intersessions.
- Les experts techniques participants ne prononceront pas de déclaration liminaire.
- Les langues de travail des groupes de travail intersessions sont les six langues officielles de l'ONU.
- Pour leurs travaux, les groupes de travail intersessions examinent tous les documents de travail de l'OMPI, notamment les documents WIPO/GRTKF/IC/9/5, WIPO/GRTKF/IC/9/4, WIPO/GRTKF/IC/11/8(a) et toute autre information pertinente.

Fréquence et lieu des réunions :

- Les trois groupes de travail intersessions se réunissent conformément au programme de travail annexé à la décision prise par l'Assemblée générale en 2009.
- La durée de chaque session est de 5 jours.
- Les sessions se tiennent à Genève, au siège de l'OMPI.

[Fin de l'annexe et du document]